

DÉLIBÉRATION N°DL20220167 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 07 NOVEMBRE 2022

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 28/10/2022 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 36 présents, 3 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU (à partir de 18h54), Mme Sylvie THEILLARD (à partir de 19h15), Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT ; M Pierre-Mary DESHAYES

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Alexandre CIGNA a donné procuration à M. Hervé REYNAUD

Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à M. Bruno CHANGEAT (jusqu'à 18h54)

Mme Sylvie THEILLARD a donné procuration à M. Jean-Marc LAVAL (jusqu'à 19h15)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Abila CIPRIANI.

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE L'ASSOCIATION ARTE DIEM - AVENANT N°1 - MISE À DISPOSITION D'UNE CONNEXION INTERNET POUR LE RASD

Mme Sandrine FRANÇON expose ce qui suit :

La commune de Saint-Chamond soucieuse d'une vie culturelle riche et dynamique, a souhaité s'associer avec l'association Arte Diem afin de faire vivre un atelier d'expression artistique situé à l'Atelier 5 – 5 rue de Bretagne à Saint-Chamond. Une convention d'objectifs et de moyens a été établie avec l'association et approuvée au conseil municipal du 30 novembre 2020 (délibération n°DL20200118).

Le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté) de l'école Massenet Pasteur est hébergé dans un local appartenant à la commune qui se situe au 11 rue de Bretagne en contrebas de l'Atelier 5 où est hébergée Arte Diem.

La commune de Saint-Chamond ayant l'obligation de fournir un local et une connexion internet et téléphonique pour les RASED, un accord a été conclu avec Arte Diem afin que le RASED puisse utiliser le réseau internet de l'association.

Il convient de formaliser cet accord par un avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens signée avec Arte Diem le 15 février 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** la conclusion de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens signée avec Arte Diem,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 et tout document s'y rapportant.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 08/11/2022



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Hervé REYNAUD

Abla CIPRIANI

Date de mise en ligne 14 novembre 2022